

PORTEUR DE PROJET, ADOPTEZ LA LICENCE DE MARQUE DES CABANES DE LABROUSSE ET REJOIGNEZ UN RESEAU



Nous vous proposons l'accompagnement de votre projet du début jusqu'à la réalisation et l'ouverture du site d'accueil.

Vous êtes à la recherche d'un concept d'accueil innovant et écologique : nous avons créé le 1^{er} village de cabanes perchées en Ardèche. Rejoignez nous ... Fort de notre expérience et de notre succès, nous vous donnons les moyens de finaliser le même projet, par le biais de notre licence de marque "les Cabanes de Labrousse". Il vous suffit de présenter un dossier de candidature, document qui nous permettra d'évaluer au mieux votre motivation et vos ambitions. Une fois le dossier sélectionné, vous recevrez l'ensemble des éléments vous permettant la mise en place de votre projet au niveau financier, technique, commercial et de l'urbanisme.



Fort de notre réussite, nous avons également développé nos propres coffrets cadeaux "les GREENBOX" : avec les « séjours thématiques », les nuits « charme et terroir » et les « nuits insolites ». Ces derniers présenteront bientôt l'ensemble de nos sites d'accueil ainsi que ceux de nos licenciés.

Nous avons créé un "pool commercial" dynamique, dont l'objectif est de promouvoir nos différentes prestations sur la région SUD EST, dans un premier temps, pour ensuite l'étendre vers d'autres régions.

Nous possédons maintenant l'expérience pour "copier/coller" notre réussite à celle de nos licenciés. Vous pouvez visualiser nos forts taux d'occupation sur notre site internet.



Nous intervenons pour votre projet sur les démarches suivantes :

1 / Etude économique de votre dossier :

Les aspects financiers, juridiques et fiscaux sont analysés par notre cabinet d'expertises comptables, avec au final, un rapport de faisabilité qui vous sera rendu par ce dernier. (si votre dossier retient l'agrément de notre cabinet d'expertise, nous pouvons passer à la phase de planification de votre projet avec notre architecte, notre assureur et notre banquier).

2 / Etude technique de votre dossier (conception, expertise forestière... compte rendu des visites).

Analyse règlementaire, travail sur l'urbanisme, réunion sur le terrain avec l'ensemble des administrations concernées, réalisation des divers dossiers nécessaires à l'obtention de l'autorisation d'ouverture.

3/ Phase de réalisation et de formation sur l'un de nos sites

- passage de la commission de sécurité et arrêté d'exploitation
- accompagnement dans votre démarche commerciale, organisation, logistique, formation de personnel

4/ Phase de suivi

accompagnement sur 3 mois sur votre site avec l'assistance d'un tuteur.



Nous nous demandons une commission sur votre CA HT annuel (commercialisation greenbox, droit d'utilisation de la marque, formation, assistance, promotion et salon, frais administratif).

Nous vous demandons une commission pour chaque coffret greenbox vendu.

Alors n'hésitez pas à vous lancer dans l'aventure des "Cabanes de Labrousse" et rejoignez notre réseau professionnel. Pour cela il suffit de télécharger le dossier de candidature (cliquer sur l'image ci-contre) et nous l'adresser sous pli recommandé à cette adresse :



VILLAGE DE CABANES PERCHÉES
www.cabanes-ardeche.com

DOSSIER DE CANDIDATURE
LICENCE DE MARQUE

LES CABANES DE LABROUSSE
REILLER - 07440 BOFFRES

RCS ANNONAY : 450 681 879 - Code APE : 555 D

CONFIDENTIEL

**LES CABANES DE LABROUSSE - Service Développement - REILLER - 07440 BOFFRES
Jean Luc BROTTES - 04 75 58 15 14**